



Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB BFC]
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 16 janvier 2024

Date de convocation :

22/12/2023

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	15
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
15	5

Vote [suffrage exprimé]	
Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Fabienne BRAUCHLI, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSSEMAN, François GILLET, Franck GROSSIORD, Jean-Philippe PANIER, Jean RAYMOND, Frédéric SERGENT, Matthieu SUSANNE, Stéphane WOYNAROSKI.

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Jean-François BOQUET (à Anne-Laure BORDERELLE), Romain GAMELON (à Sandra DECROUX), Claire MARUEJOLS (à Matthieu SUSANNE), Sylvain MATHIEU (à Gilles DEMERSSEMAN).

Membres suppléants présents et prenant part au vote (remplacement du titulaire)

Sandra DECROUX, Claire MALLARD, Philippe RIVA, Antoine SION.

Membres suppléants ayant donné pouvoir

Benoit FABBRI (à Antoine SION).

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Richard ALEXANDRE.

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Corinne BOUCHARD, Julien BOUCHARD, Catherine CARLE-VIGUIER, Marie-Ange CHRISTOPHE, Jean-François COLOMBET, Jean-Luc CUENOT, Régis DESBROSSES, Quentin, DOYENNEL, Patrice DUSSOUILLEZ, Blandine DELAPORTE, Valérie DELOGE, Véronique GENEVEY, Julien GUIBET, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Morgane LAPORTE, Vincent LAVIER, Véronique LAVILLE, Marie-Astrid LOMBARD, Muriel LORIOD-BARDI, Gérard MARION, Marie-Thérèse MICHEL, David MICHELIN, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Patrice NOTTEGHEM, Claire NICOLAS, André PARIS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Hugues SERVANT, Michèle SOULIER, Corinne TISSIER, Bernard TREDANT, Nicolas VARANGUIN, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Agnès COMPAGNE, Chef du service Biodiversité de la Région BFC, Audrey DEBIEZ, Responsable Administrative et Financière de l'ARB BFC, Bruno DORBANI, Chef de service Connaissance de l'ARB BFC, Marion PITOUS, cheffe de service Mobilisation de l'ARB BFC, Sophie ROUSSET, Chargée de mission « Chef de file biodiversité » de la Région BFC, Luc TERRAZ, Directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative).

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique au siège de la Région BFC Square Castan (F-25000 Besançon) de 14h30 à 16h30.

A été nommé secrétaire : Jean RAYMOND

Délibération N°2024-98

Adoption du PV du CA du 8 novembre 2023

Le Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB FC) ;


Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le rapport présenté et les corrections apportées en séance ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver le Procès-Verbal du CA de l'ARB du 8 novembre 2023.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait à Besançon, le 16/01/2024</p> <p> Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté 4 square Castan, CS 51857 25031 BESANCON Cedex 03 39 91 31 02 - contact@arb-bfc.fr</p> <p>Le Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté</p>
--	---

Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Conseil d'Administration du 8 novembre 2023

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Marie-Pierre COLLIN-HUET, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSSEMAN, Patrice DUSSOUILLEZ, Romain GAMELON, Franck GROSSIORD, Vincent LAVIER, Patrice NOTTEGHEM, Jean RAYMOND, Matthieu SUSANNE, Stéphane WOYNAROSKI.

Membres ayant donné pouvoir

Fabienne BRAUCHLI (à Gilles DEMERSSEMAN), Claire MALLARD (à Stéphane WOYNAROSKI), Claire MARUEJOLS (à Anne-Laure BORDERELLE), Frédéric SERGENT (à Sandra DECROUX).

Membres suppléants présents et prenant part au vote (remplacement du titulaire)

Sandra DECROUX, Régis DESBROSSES, Marie-Astrid LOMBARD, Sandrine PETIT-MICHAUD, Philippe RIVA.

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Néant.

Membres, titulaires, suppléantes, suppléants, absentes et absents excusés

Fabienne BRAUCHLI, Jean-François COLOMBET, Blandine DELAPORTE, François GILLET, Muriel LORIOD-BARDI, Gérard MARION, Claire MARUEJOLS, Sylvain MATHIEU, Marie-Thérèse MICHEL, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, Jean-Philippe PANIER, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Frédéric SERGENT, Michèle SOULIER, Corinne TISSIER.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Audrey DEBIEZ, Responsable Administrative et Financière de l'ARB BFC, Nadine ENDERLIN, Chargée de mission Stratégie Régionale Biodiversité de la Région BFC, Frédéric PONCET, Vice-Président du PNR du Haut-Jura, Vincent ROULLET, Chargé de mission économie et innovation de l'ARB BFC, Luc TERRAZ, Directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative).

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique à la Maison Régionale de l'Innovation de Dijon de 9h30 à 12h20.

Quorum

Nombre de membres en exercice : 28.

Nombre de membres présents : 17.

Nombre de membres votants : 17.

Nombre de pouvoirs donnés : 4.

Nombre total de votants : 21.

Quorum atteint : 21 votants.

Ordre du jour

- **Validation du procès-verbal du CA de l'ARB du 16 mai 2023**
- **Délibérations (votes)**
 - Passage de la nomenclature comptable et budgétaire M14 à la M57 au 1^{er} janvier 2024,
 - Modalités de prise en charge des frais de déplacement,
 - Mise à jour des durées d'amortissement, immobilisations corporelles et incorporelles,
- **Présentation de l'avancement des missions (informations et débats)**
 - Aires Terrestres Éducatives (ATE) : présentation (film), inscriptions et labellisations, objectifs,
 - Territoires Engagés pour la Nature (TEN) : présentation (film), objectifs 2023-2024,
 - Entreprises Engagées pour la Nature (EEN) : présentation, objectifs 2023-2024,
 - Médiation élevage grands prédateurs : point d'avancement mission, PNA et AAP,
- **Informations des membres du Conseil d'administration**
 - Point sur les appels à projets,
 - Convention avec le Centre De Gestion de Côte d'Or (CDG21) pour l'adhésion obligatoire au « *Dispositif de signalement des actes de violence, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de discrimination, de harcèlement, d'agissement sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation* »,
 - Référent déontologue.

Le Président Stéphane Woynaroski ouvre la séance du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (Agence, ARB) et souhaite la bienvenue aux membres. Il annonce que c'est une séance qui aborde notamment des points administratifs et la présentation de l'avancement des certaines missions portées par l'ARB.

Le Secrétaire de séance est Jean Raymond.

Au vu de la liste des présents et des mandats le quorum est atteint. Les personnes excusées sont également citées lors de cette ouverture.

Suite au départ de Patrick Vauterin, représentant suppléant État du préfet du Doubs, Marie-Pierre Collin-Huet annonce que son successeur est désormais M. Benoit Fabbri, directeur départemental des territoires du Doubs.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 mai 2023 (vote)

Le procès-verbal ne fait appel à aucune remarque particulière.

Vote : le procès-verbal du CA du 16 mai 2023 est adopté à l'unanimité moins 2 absentions.

2. Passage de la nomenclature comptable et budgétaire M14 à la M57 au 1er janvier 2024 (vote)

Le Président Stéphane Woynaroski souligne que le référentiel comptable M57 fusionne les référentiels comptables des collectivités (communes, départements, région, respectivement nomenclatures M14, M52, M71). Il précise que cette nomenclature va apporter plus de souplesse et de visibilité à l'ensemble des bénéficiaires.

Audrey Debiez présente les principaux effets de la M57 pour l'Agence. En introduction, elle précise que la M57 reprend les principes de la M14 à savoir un budget qui continue d'être présenté par fonction, chapitre et article. Elle annonce également que 2 types de nomenclature existent et que compte tenu de son volume

financier, l'Agence s'oriente vers une nomenclature « abrégée », l'Agence émet moins de 3 500 habitants. Le principal effet en matière budgétaire concerne les chapitres et par section, hors crédits de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En matière de comptabilité, quelques ventilations comptables sont à prévoir et la notion d'opération exceptionnelle disparaît. A cela s'ajoute l'amortissement des biens acquis au *pro rata temporis*, c'est-à-dire dès la mise en service du bien et non plus au 1^{er} janvier de l'année d'après. Enfin, les comptes administratifs et de gestion qui présentent l'exécution des opérations financières sont fusionnés dans un compte financier unique.

De manière générale, les bénéficiaires de cette nomenclature portent sur une plus grande souplesse dans la gestion budgétaire et une meilleure visibilité des dépenses engagées de manière pluriannuelle.

Toutefois quelques points restent encore à approfondir, d'ici le vote du budget, pour l'Agence. Ces points portent notamment sur l'élaboration ou non d'un Règlement budgétaire et financier (RBF). Le RBF peut apporter un certain cadrage à la fonction financière mais ne se révèle pas forcément nécessaire au regard du type de nomenclature souhaité (« abrégé ») et de la structuration financière et humaine de l'Agence actuelle. En effet les dépenses de l'Agence sont principalement liées au volume de personnel ; le cas échéant ce sont des dépenses courantes de fonctionnement, de la charge de travail que cela peut représenter pour son élaboration et, *in fine*, de son utilité au quotidien. De plus, la gestion pluriannuelle des crédits permise par la M57 peut alors avoir un intérêt pour la gestion et le suivi des dépenses de fonctionnement (mais il semble que ce n'est applicable que pour des dépenses d'investissement). Enfin, la prévision d'une enveloppe de crédits pour "dépenses imprévues" n'est plus permise excepté sur la base d'un vote sur des autorisations de programme et autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections (et uniquement dans une logique pluriannuelle).

Marie-Pierre Collin-Huet s'interroge alors de l'opportunité du RBF dès lors que le rapport préparatoire semblait plutôt acter son élaboration et sa mise en œuvre, alors que les propos tenus précédemment ne semblent pas décrire l'existence de ce document au sein de l'Agence. Audrey Debiez répond que c'est un point effectivement qui n'est pas encore totalement arrêté. Si l'Agence souhaite pouvoir le faire, les moyens à déployer pour les résultats obtenus ne donnent pas entière satisfaction.

Luc Terraz évoque que cela nécessite une charge de travail supplémentaire à assumer par la responsable administrative et financière en plus des tâches de fonctionnement courantes qui pourraient être réalisées par une secrétaire administrative, poste support de plus en plus nécessaire à étudier rapidement. Il précise que ce point devra faire l'objet d'un examen approfondi au regard des enjeux du RBF et des bénéficiaires financiers et organisationnels pour l'Agence.

Jean Raymond reconnaît la simplification des comptes avec le Compte financier unique.

Le projet de délibération est annexé au rapport préparatoire.

Vote : le passage à la nomenclature M57 applicable au 1^{er} janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Modalités de prise en charge des frais de déplacement

Audrey Debiez précise que ce point fait suite à l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006. A compter du 22 septembre 2023, cet arrêté revalorise le taux de prise en charge par l'employeur des frais d'hébergement et de repas pour les agents publics en mission.

Ce décret prévoit que les plafonds de remboursement aux agents des frais de restauration et d'hébergement soient revus à la hausse. Ainsi les hébergements pour la commune de Paris, les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris, et les autres communes sont désormais indemnisés d'un montant respectif maximum de 140 €, 120 € et 90 €. Les frais de repas sont indemnisés à hauteur de 20 € forfaitairement.

Dès lors que le CA avait délibéré sur les plafonds d'indemnisation dans une séance plénière le 26 janvier 2021, il convient de faire redélibérer le CA pour tenir compte de cette évolution. Une annexe à la délibération complète les éléments expliqués en précisant de manière plus générale la prise en charge des frais de transport pour les agents.

Le projet de délibération et son annexe sont annexés au rapport préparatoire.

Vote : les nouvelles modalités de prise en charge des frais de déplacements sont adoptées à l'unanimité.

4. Mise à jour des durées d'amortissement, immobilisations corporelles et incorporelles

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle qu'une délibération avait été prise le 15 septembre 2020 à ce sujet mais qu'aujourd'hui elle est incomplète par rapport aux nouveaux achats de l'Agence.

Audrey Debiez précise les achats impactés qui sont de 2 types. D'abord, en prévision de la refonte du site internet, dont le coût prévu est plus élevé que le site actuel, et dont la durée nécessite d'être étalée sur une période plus longue, il est proposé de fixer une fourchette de temps de 3 à 5 ans. Ensuite, pour donner de la cohérence avec les achats liés à la mission de médiation qui concerne du matériel technique type petit outillage de terrain, ou encore le drone, il est proposé, pour englober l'ensemble de tous ces petits matériels, une fourchette de temps de 5 à 7 ans, liée à la durée moyenne d'usure de ce type de matériel.

Audrey Debiez fait remarquer qu'une nouvelle délibération sera présentée dans un prochain CA pour tenir compte du référentiel comptable appliqué (la M57) et de l'amortissement *pro rata temporis* et non plus linéaire. Il n'y aura pas d'impact sur les durées proposées.

Le projet de délibération est annexé au rapport préparatoire.

Vote : les nouvelles durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont adoptées à l'unanimité.

5. Présentation de l'avancement des missions du programme Engagé pour la Nature

Le président Stéphane Woynaroski rappelle que les missions ATE, TEN, EEN sont des dispositifs déployés et mis en place par l'OFB, qui délèguent leur animation aux ARB. Il fait remarquer que les ATE sont également pilotées avec l'Éducation nationale.

Aire Terrestre Éducative (ATE)

Stéphane Woynaroski rappelle la genèse des ATE. Initialement les aires éducatives existaient uniquement sur le périmètre maritime. L'idée a germé de les développer sur le secteur terrestre et de les faire porter par l'OFB.

La Vice-Présidente Anne-Laure Borderelle présente et décrit le dispositif ATE. C'est un label pour les écoles afin que les élèves apprennent à devenir des écocitoyens, en prenant des décisions sur des actions mettre en œuvre sur un terrain communal. Les élèves ont alors toutes les connaissances pour porter le projet et proposer des actions concrètes adaptées au site.

L'animation du réseau référent des ATE est déléguée par l'OFB régional à l'ARB avec une volonté nationale de monter en puissance (annonce ministérielle récente de 18 000 ATE en 2030). A ce jour les moyens nécessaires associés ne sont pas connus. Les classes scolaires ont besoin d'être appuyées par des associations de terrain. Certaines classes sont référencées via Latitude 21 et le Conseil Départemental de la Nièvre. Les

ATE sont subventionnées pour permettre le financement de petit matériel (ex : pelles, seau). L'ARB a pu réaliser une série de 3 vidéos ATE (l'une est diffusée en séance, lien sont disponibles sur le site de l'ARB).

La labellisation intervient au but d'une année si l'ATE s'est investie. La carte de toutes les ATE en BFC est disponible sur le site internet de l'OFB.

Une question est posée sur la répartition des ATE sur le territoire BFC. Luc Terraz répond qu'il y a des ATE dans tous les départements sauf dans le Territoire de Belfort (90).

Il est souligné que le dispositif est intéressant et que la même démarche existe avec les écolycées via des écodélégués. La question d'un lien pourrait être fait entre les 2 dispositifs, car les initiatives et l'éducation sont des rôles qu'il faut maintenir tout au long de la vie.

Anne-Laure Borderelle précise qu'une réflexion sur l'extension du dispositif est en cours car actuellement il s'arrête au cycle 3 et 4 (collège). Au lycée, les élèves deviennent des "éco responsables". Il serait intéressant de voir comment continuer à former du collègue au lycée.

Luc Terraz rapporte la difficulté d'organiser les ATE avec les emplois du temps des lycées et que cela rend encore plus difficile leur mobilisation. Anne Laure Borderelle complète en disant que les enseignants sont sollicités par de nombreuses propositions de projets et engagements divers autres que d'environnement en parallèle de programmes scolaires qu'ils doivent assurer au quotidien.

Luc Terraz évoque une quarantaine de projets ATE en BFC. La quantité citée demande à réfléchir sur le « peu ou pas assez » d'ATE en BFC, en prenant en compte l'existence de 3700 communes et au regard du besoin de moyens à déployer, même si certains départements appuient le financement de ces projets. Les retours terrain expriment une complexité de gestion, le volume de travail à générer et la lourdeur du suivi dans le logiciel.

Aussi, par rapport à la visibilité des ATE sur périmètre national, le développement des ATE en BFC peut demander un travail conséquent. Pour faire partie du réseau ATE, il faut compter sur un animateur à trouver pour suivre toute l'année le dispositif sur le terrain.

Le Président Stéphane Woynaroski porte un regard positif sur les ATE en comparaison de l'aide à l'organisation de séjours découverte (ou classes environnement) qui ne permettent pas d'établir de diagnostic.

Luc Terraz cite des exemples concrets d'actions ATE où les communes se mobilisent plus fortement quand il y a un échange intergénérationnel ou quand la commune veut suivre le développement de l'ATE dès lors qu'elle doit présenter le projet au conseil municipal.

La Ville de Dijon demande à savoir à quel moment l'ARB intervient. Luc Terraz rappelle que l'OFB pilote le dispositif et l'ARB l'anime avec les professeurs des écoles et travaille avec les rectorats pour diffuser les informations.

Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle le rôle de Matthieu Susanne dans l'animation du dispositif TEN. Il remercie aussi les efforts de contribution de Bruno Dorbani (chef du service Territoire à l'ARB), d'Amélie Magnin-Feysot (chargée de communication ARB), de Nadine Enderlin et de Claire Maruejols (respectivement chargées de mission de la région BFC et de l'OFB BFC).

Matthieu Susanne rappelle qu'en 2022, trois communes ont été les premières lauréates TEN. Il précise les principales démarches menées sur le dispositif. Premièrement, les formulaires de candidature ont été revus et simplifiés pour faciliter l'engagement : visuel plus attractif, pré-remplissage de certaines fiches,

présentation d'exemples concrets). Ensuite un webinaire a été organisé avec et du réseau POTES.

Puis 3 vidéos des lauréats 2022 ont été réalisées (lien disponible sur YouTube) : cela concerne les communes de Bassou (Yonne), Urzy (Nièvre) et Chamole (Jura).

Il souligne que ces efforts ont porté leurs fruits. Il présente une carte représentant la répartition géographique des communes lauréates 2022 (3 communes), des communes candidates 2023 (10 communes), et des candidatures pressenties pour 2024 (une dizaine de communes). Les grandes communes régionales comme Besançon et Dijon ont été approchées. Elles doivent faire remonter leurs demandes en commission interne avant de pouvoir formellement déposer un dossier auprès de l'ARB.

Luc Terraz précise que Matthieu Susanne a envoyé 200 propositions à des communes qui avaient présenté un intérêt pour TEN, notamment aux 104 Petites Villes de Demain (PVD) avec l'appui de l'ANCT (et des DDT) que l'Agence remercie.

Matthieu Susanne fait part de son souhait de démarrer en 2024 le "Club des Engagés" par l'organisation de webinaires et de journées dédiées.

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle que le label engage la commune sur un nouveau projet.

Romain Gamelon demande si un couplage est possible avec un ABC/ABI. Anne-Laure Borderelle répond que des efforts sont faits dans ce sens : l'OFB demande aux communes lauréates d'un ABC de se projeter sur un TEN.

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle que la Région attribue un supplément de 10 points pour la subvention vergers conservatoires aux communes TEN.

Matthieu Susanne rappelle qu'une des trois actions du projet concerne la mobilisation et qu'un lien avec ATE est possible.

Entreprise Engagée pour la Nature (EEN)

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle que Biodiversité et Environnement est un volet sur lequel l'ARB s'est engagée depuis sa création. En 2022, l'ARB était présente au forum RSE organisé par le MEDEF. Si la biodiversité avait pu faire l'objet d'une déclinaison à cette occasion, il n'y avait pas vraiment de travail de fait sur le terrain. Aussi pour mieux déployer ce service, un chargé de mission Économie et Innovation a été recruté en la personne de Vincent Roulet.

Vincent Roulet se présente. Il a déjà contacté une soixantaine d'entreprises, ce qui a donné lieu à de nombreux échanges depuis son arrivée en septembre 2023. Une vingtaine d'entre elles ont accepté d'être rencontrées et une dizaine sont intéressées pour adhérer au dispositif EEN. Il précise, qu'après l'adhésion, un délai d'un an est nécessaire pour élaborer un plan d'actions. Ce plan tient compte d'une action globale et d'une action cœur de métier, qui reste la plus difficile à établir (ex. approvisionnement, transferts de produits, recyclage, etc.), car ce sont des processus dont ils n'en sont pas toujours responsables. D'ailleurs une majorité des entreprises sont peu enclines à ce dispositif.

Il complète ses propos en évoquant le fait qu'il existe d'autres façons de mobiliser les entreprises. Mais que pour cela, il faut investir du temps et de l'argent. Elles ont besoin d'être accompagnées sinon elles s'arrêtent. Cela est chronophage. Il se donne une trajectoire « raisonnable et atteignable » de 160 à 200 entreprises à contacter. En effet, 4 % des entreprises contactées sont engagées (sur la base des 4 premiers mois de mise en oeuvre).

Un autre levier possible est le mécénat et l'obtention de financement. Vincent Roulet fait remarquer en 2023 une baisse globale des engagements de la part des entreprises dû au fait qu'elles sont financièrement en situation délicate. Cependant, il montre des encouragements possibles avec des changements de mentalité et une vraie prise de conscience.

Une remarque est soulevée dans l'assemblée concernant le contact avec les entreprises de travaux d'aménagement. Elles s'engagent déjà sur les volets RSE et environnementaux, mais un volet supplémentaire semble difficilement envisageable.

Vincent Rouillet fait remarquer qu'il travaille par filière et qu'il a déjà répondu aux entreprises qui lui tendaient la main, mais qu'il privilégie davantage l'industrie lourde et la métallurgie, secteur qu'il connaît bien de par son expérience professionnelle passée (33 ans dans le secteur), ce qui lui permet de s'appuyer sur son réseau. La filière métallurgique représente un nombre important d'entreprises en BFC (autour de la filière automobile et ferroviaire). Il est par exemple plus difficile de mobiliser la filière administrative. D'où l'intérêt de mobiliser des filières avec de nombreux flux.

Luc Terraz rappelle le principe antérieur qui avait été enclenché avec l'ancien chef de service mobilisation (Antoine Dervaux), de contacter d'abord les entreprises avec beaucoup de « linéaire » (ex. : SNCF, RTE, ...).

Romain Gamelon avance qu'il faut viser des filières émergentes, qui sont des pistes intéressantes et prioritaires.

Luc Terraz précise qu'une rencontre a eu lieu avec l'Union Sociale de l'Habitat qui regroupe les principaux bailleurs (sociaux notamment).

Marie-Pierre Collin-Huet fait remarquer que les bailleurs sociaux, d'un point de vue réglementaire, causent des problèmes avec des dossiers de réhabilitation avec notamment des impacts sur les espèces protégées (hirondelles entre autres).

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle qu'il est difficile de sensibiliser sur la biodiversité, en évoquant notamment la soirée organisée par le MEDEF en juillet 2022 où c'est d'abord la thématique RSE (environnement) qui avait été mise en avant plutôt que la biodiversité.

Nadine Enderlin précise qu'Antoine Dervaux avait déjà travaillé avec la région BFC dans le réseau RSE.

Patrice Notteghem propose de travailler avec les architectes pour des conceptions accueillantes.

Vincent Rouillet note les difficultés sur la rénovation, notamment, par rapport aux politiques de prévention à assurer et aux changements de mentalités à opérer.

6. Présentation de l'avancement de la mission Médiation

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle que la mission de médiation élevage et grands prédateurs a été confiée à l'ARB fin 2022. Elle se traduit concrètement par la mise en place d'un comité de pilotage médiation (Copil), lieu d'échanges. Un premier Copil s'est déroulé en décembre 2022, où il a été convenu de recruter un médiateur, ce qui a été réalisé en la personne de Franck Muller, chargé de mission médiation. Il appréhende la gestion de "la zone de contact" avec les prédateurs et les troupeaux, travail tout aussi technique qu'humain. Ce travail est mené conjointement avec la Région, le Préfet, l'OFB, les DDT, la DREAL et la DRAAF AURA. Le Copil, en plus de ces structures, regroupe aussi la Chambre régionale d'agriculture, la FNSEA et la Confédération paysanne, France Nature Environnement, Vigie Jura, le PNR du Haut-Jura, le PN de Forêts, la Fédération Régionale des Chasseurs.

Ce projet fait l'objet d'un cofinancement État/Région. L'objectif n'est pas de résoudre toutes les questions liées au retour du loup en BFC. Une prise de contact avec tous les acteurs impliqués a eu lieu en 2023.

Entre autres, un parc de nuit a été mis en place début juillet pour protéger les génisses et les veaux. Un travail est mené avec les universités pour étudier le déploiement de colliers connectés. L'idée étant de mettre en place des nouvelles technologies pour aider les exploitants qui n'arrivent pas à se protéger. Des caméras ont déjà été installées autour des exploitations, et représentent déjà des centaines d'heures d'enregistrement.

L'objectif est de faire le lien entre les vidéos et les systèmes mis en place. Un stagiaire du Lycée agricole de Montmorot aide à la visualisation.

Un premier bilan plus circonstancié sera dressé après le Copil médiation du 21/12. L'Agence étudie encore sous quelle forme il sera diffusé.

A ce jour l'action est ciblée sur le massif du Jura, pour l'élevage bovin, qui était peu traité dans l'ancien PNA. Dans le nouveau PNA, l'ARB a été mentionnée comme structure expérimentant de nouvelles méthodes. La demande est réelle et en croissance sur le territoire. Initialement, l'élevage de plaine et l'élevage bovins n'étaient pas ciblés. Un premier foyer de prédation signalé en Saône-et-Loire, laisse désormais entrevoir un front de colonisation plus large, plutôt avec des individus isolés, posant des questions spécifiques à aborder. Ces deux thématiques entrent désormais, à titre expérimentale et au regard des moyens conférés, dans le champ de la médiation conduite par l'Agence. La médiation n'est pas la seule et unique réponse, mais la région BFC est la seule à l'avoir mise en place, à ce jour.

Une demande a été faite sur les crédits du Fonds Vert pour recruter un technicien en appui du chargé de mission et trouver des autres moyens d'expérimentation. La demande représente environ 464 k€ sur 2 ans. L'objectif est d'obtenir, au bout des 3 ans, des résultats avec une certaine connaissance scientifique. Ce projet est donc indispensable pour trouver des moyens jamais investigués avec un système agricole autre que montagnoux.

La fondation suisse KORA, qui travaille sur les interactions avec les troupeaux, propose de travailler avec une approche scientifique pour une meilleure connaissance. Une demande a été faite pour travailler ensemble. Cela reviendrait à étendre le programme suisse sur le périmètre français jurassien. L'ARB serait l'appui technique, et le KORA apporterait les éléments scientifiques.

Jean Raymond note des articles où des attaques indéterminées sont parues dans la presse concernant la Saône-et-Loire. Il s'interroge sur l'absence d'information, a posteriori, sur la responsabilité des animaux impliqués.

Anne-Laure Borderelle répond que l'OFB est « rarement affirmatif ». Elle rappelle le process de constatation : 2 experts rendent des avis, l'OFB établit les constats, la responsabilité ne peut pas seulement s'exercer à l'appui de vidéos ou photos. Dans le département du 71 où il y a le plus d'attaques en BFC, 2 loups ont été abattus. Il est établi que l'un d'entre eux attaquait les troupeaux. L'OFB ne souhaite pas trop intervenir dans la presse car les propos sont parfois repris de manière erronée.

Marie-Pierre Collin-Huet fait remarquer que la mention « loup non écarté / exclu » est mentionné comme une consigne permettant aux éleveurs d'être indemnisés.

Le Président Stéphane Woynaroski souligne que l'ARB communique dans la presse après consultation préalable du Copil médiation. Il note qu'il y a des races de chiens errants et ressemblants au loup tels que les chiens tchécoslovaques.

Patrice Notteghem rappelle que "loup non exclu" signifie également "chien non exclu". Il ajoute que la protection est efficace pour les agriculteurs qui ont souhaité se protéger, par rapport à ceux qui ne l'ont pas fait.

Luc Terraz mentionne le fait qu'une rencontre avec le chef d'exploitation du lycée agricole de Chamole a eu lieu, pour étudier la possibilité de modules spécifiques sur la prédation.

Régis Desbrosse demande s'il est facile de reconnaître les attaques de chiens sur les moutons. A titre d'exemple, il cite une meute d'huskys qui peut attaquer des ovins. Il s'interroge sur l'efficacité des bouchures (haies semi-courtes). Enfin, il souhaite savoir comment travailler durant la transition du PNA Loup (entre l'ancien et le nouveau PNA), et notamment sur les éléments à en tirer.

Le Président Stéphane Woynaroski répond que les principales lignes du nouveau PNA ont été présentées et qu'ainsi, soit mieux prise en compte. Des aides bergers sont également mentionnés dans le nouveau PNA en BFC.

M. Lavier (qui remplace Etienne Henriot comme représente la chambre d'agriculture au CA) est destinataire de tous les constats du CD21. S'il est mentionné « loup non écarté », il faut s'assurer que ça ne l'est pas, car le loup se dirige vers les troupeaux non protégés. On rencontre dans ce département des attaques conséquentes à 5 km de distance.

Le Président Stéphane Woynaroski remercie les associations de protection de l'environnement et des représentants agricoles pour les débats tenus, qui se tiennent hors média et hors pression publique. Prochainement, le Copil va s'ouvrir à rencontrer d'autres personnes comme par exemple des experts en connaissance scientifique.

Mathieu Delcamp s'interroge sur l'évolution de la mission élevage. Initialement présenté comme une déclinaison du PNA Loup, aujourd'hui n'est-il pas plutôt rattrapé par l'actualité ?

Le Président Stéphane Woynaroski répond négativement dans le sens où le chargé de mission reste focalisé sur les bovins en dépit de la demande ovine.

Luc Terraz souhaite maintenir l'expérimentation et travailler avec l'université pour un cadrage scientifique et pouvoir élaborer des bilans effectifs sur ce qui a fonctionné ou non et le déployer à d'autres régions.

Nadine Enderlin évoque le fait que le chargé de mission est intervenu sur la journée des animateurs de Natura 2000 et que son intervention a été appréciée.

7. Points d'information divers

- Point sur les appels à projets

CARHAB

Franck Grossiord précise que c'est un appel à projet du ministère. Le projet est retenu pour travailler sur les hotspots de Biodiversité, pour qualifier les espaces et obtenir des débouchés sur les aires protégées. 5 départements ont déjà été complètement cartographiés, le reste en 2024. Les cartographies couvrent l'ensemble du territoire. Le projet doit au maximum s'étaler sur 18 mois. La chargée de mission Analyse de données travaillera en collaboration avec les associations comme l'ORDEN.

ADAPT

Ce projet a été déposé sur le Fonds Vert.

LIFE

Luc Terraz rappelle que deux projets ont été déposés et retenus : un relatif à l'ingénierie sur la méthodologie financière, l'autre sur le suivi de l'offre de formation, pour lequel un arbitrage politique est encore nécessaire avec la Région.

- Convention avec le Centre de Gestion de Côte d'Or (CDG21) pour l'adhésion obligatoire au « Dispositif de signalement des actes de violence, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de discrimination, de harcèlement, d'agissement sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation »

L'ensemble de l'équipe va être prochainement informé. Cette compétence n'est pas assurée par la direction.

- Référent déontologue

Ce dispositif ne s'applique pas à l'Agence, car il concerne uniquement des élus.

- **Assistant de prévention**

Audrey Debiez a été nommée dans cette fonction.

- **Plan de mobilisation de la trésorerie**

Luc Terraz rappelle qu'il avait été évoqué de créer un groupe de travail pour travailler sur l'utilisation du résultat administratif. Or, ce groupe de travail ne s'est pas réuni, car les fonds ciblés sont ceux qui ont été utilisés pour alimenter le fonds de roulement. Ce n'est pas un reliquat ou un « trésor de guerre ». C'est un moyen d'assurer la trésorerie courante de l'Agence entre le premier janvier de chaque année et le versement des dotations qui ont eu lieu seulement au second semestre en 2023.

Le compte administratif 2023 sera proposé au vote du CA d'ici le 16 mars 2024, pour permettre d'engager le versement des dotations de manière anticipée, sur la base des documents demandés. Les 2 CA qui suivront seront donc politiques, budgétairement parlant, ce qui permettra d'évoquer des points plus techniques aux CA suivants.

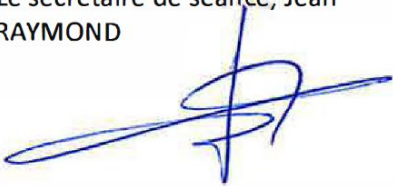
- **Divers**

Il est évoqué la course internationale de ski nordique La Transjurassienne qui a fait l'objet de la présentation d'un nouveau parcours. Un travail est mené depuis 2018 entre le PNR du Haut Jura et l'Espace nordique jurassien. L'évènement prend en compte les évolutions du changement climatique et la biodiversité. Ce travail permet de percevoir la dimension de la prise de conscience collective et non plus seulement individuelle. Le parcours sera adapté aux exigences et donne des éléments aux prises de décisions.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, le Président les remercie et lève la séance à 12h20. Il donne rendez-vous aux administrateurs au prochain CA le 16 janvier 2024 après-midi à Besançon.

PV adopté le 16 janvier 2024,

Le secrétaire de séance, Jean
RAYMOND


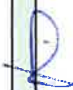
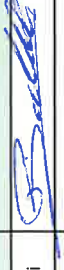





Le Président de l'ARB BFC,
Stéphane WOYNAROSKI






Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
1	Titulaire	CRBFC	MODDE Stéphanie	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté			Excusé	Non		1
	Suppléant	CRBFC	MALLARD Claire	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté			Présent	Oui		
Total 1							1	1		
2	Titulaire	CRBFC	WOYNAROSKI Stéphan	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté			Présent	Oui		1
	Suppléant	CRBFC	LAGNEAU Aurore	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté			Excusé	Non		
Total 2							1	1		
3	Titulaire	CRBFC	DEMERSSEMAN Gilles	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté		Sylvain MATHIEU	Présent	Oui		1
	Suppléant	CRBFC	GUINEBERT Matthieu	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté			Excusé	Non		
Total 3							1	1		
4	Titulaire	CRBFC	NORMIER Christophe	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
	Suppléant	CRBFC	CARLE-VIGUIER Catherine	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 4										
5	Titulaire	CRBFC	DELOGE Valérie	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté			Excusé	Non		
	Suppléant	CRBFC	GUIBERT Julien	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 5										
6	Titulaire	CD	DELAPORTE Blandine	Conseils Départementaux						
	Suppléant	CD	BOUCHARD Corinne	Conseils Départementaux						
Total 6										
7	Titulaire	PNR	MATHIEU Sylvain	Parcs Naturels Régionaux	Gilles DEMERSSEMA		Excusé	Oui		1
	Suppléant	PNR	VESPA Française	Parcs Naturels Régionaux						
Total 7								1		
8	Titulaire	VILLE SIEGE : BESANCON	BRAUCHLI Fabienne	VILLE SIEGE : BESANCON						1
	Suppléant	VILLE SIEGE : BESANCON	MICHEL Marie-Thérèse	VILLE SIEGE : BESANCON						
Total 8										
9	Titulaire	PREFET DE REGION / DREAL	ROBINE Franck	PREFET DE REGION			Excusé	Non		
	Suppléant	PREFET DE REGION / DREAL	Antoine SION	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BFC	Benoit FABBRI		Présent	Oui		1
Total 9							1	1		
10	Titulaire	PREFET DU DOUBS / DDT 25	COLOMBET Jean-François	PREFET DU DOUBS			Excusé	Non		
	Suppléant	PREFET DU DOUBS / DDT 25	FABBRI Benoit	Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort	Antoine Sion		Excusé	Oui		1
Total 10								1		
11	Titulaire	OFB	MARUEJOLS Claire	Office Français de la Biodiversité	Matthieu Susanne		Excusé	Oui		1

Feuille d'émargement

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
Total 11	Suppléant	OFB	BOUCHARD Julien	Office Français de la Biodiversité			Excusé	Non		
12	Titulaire	OFB	BORDERELLE Anne-Laure	Office Français de la Biodiversité		Jean-François	Présent	Oui		1
Total 12	Suppléant	OFB	PARIS André	Office Français de la Biodiversité			1	1		
13	Titulaire	CCIR	NICOLAS Claire	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale						
Total 13	Suppléant	CCIR	MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale						
14	Titulaire	CRA	LAVIER Vincent	Chambres Régionales d'Agriculture			Excusé	Non		
Total 14	Suppléant	CRA	LAVILLE Véronique	Chambres Régionales d'Agriculture			Excusé	Non		
15	Titulaire	UNIVERSITÉ	GILLET François	UNIVERSITE			Présent	Oui		1
Total 15	Suppléant	UNIVERSITÉ	PETIT-MICHAUD Sandrine	UNIVERSITE			1	1		
16	Titulaire	ONF - CNPF	BOQUET Jean-François	Office National des Forêts - Centre National de la Propriété Forestière	Anne-Laure BORDERELLE		Excusé	Oui		1
Total 16	Suppléant	ONF - CNPF	DUSSOUILLEZ Patrice	Office National des Forêts - Centre National de la Propriété Forestière			Excusé	Non		
17	Titulaire	ONF - CNPF	PEROUX Sandra	Office National des Forêts - Centre National de la Propriété Forestière				1		
Total 17	Suppléant	ONF - CNPF	SERVANT Hugues	Office National des Forêts - Centre National de la Propriété Forestière						
18	Titulaire	PNF	DEL CAMP Matthieu	Responsable pôle connaissance			Présent	Oui		1
Total 18	Suppléant	PNF	GENEVEY Véronique	Parc National de Forêts			1	1		
19	Titulaire	CEN BFC	LORIOD-BARDI Muriel	Conservatoire des Espaces Naturels						
Total 19	Suppléant	CEN BFC	DESBROSSES Régis	Conservatoire des Espaces Naturels			Excusé	Non		
20	Titulaire	CBN	TISSIER Corinne	Conservatoire Botanique National						
Total 20	Suppléant	CBN	DECROUX Sandra	Conservatoire Botanique National		Romain GAMELON	Présent	Oui		1
21	Titulaire	FNE	RAYMOND Jean	France Nature Environnement			Présent	Oui		1
Total 21	Suppléant	FNE	VEZZOLI Cécile	France Nature Environnement			1	1		

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
22	Titulaire	GRAINE BFC	SERGENT Frédéric	GRAINE			présent	Oui		1
	Suppléant	GRAINE BFC	CHRISTOPHE Marie-Ange	CPIE Bresse du Jura						
Total 22					DECROUX Sandra		1	1		1
23	Titulaire	ORDEN	GAMELON Romain	ORDEN			Excusé	Oui		
	Suppléant	ORDEN	VARANGUIN Nicolas	ORDEN			Excusé	Non		
Total 23							1	1		1
24	Titulaire	ARP BFC	PANIER Jean-Philippe	Association Régionale de Pêche						1
	Suppléant	ARP BFC	ALEXANDRE Richard	Association Régionale de Pêche						
			CUENOT Jean-Luc	Association Régionale de Pêche						
			TREDANT Bernard	ARP						
Total 24										
25	Titulaire	FRC	SECULA Pascal	Fédération Régionale des Chasseurs			Excusé	Non		
	Suppléant	FRC	LOMBARD Marie-Astrid	Fédération Régionale des Chasseurs			Excusé	Non		
Total 25										1
26	Titulaire	UNICEM	MICHELIN David	Union Nationale des Industries des Carrières et de Matériaux de Construction Bourgogne-Franche-Comté - Union Nationale des Industries et de						1
	Suppléant	UNICEM	RIVA Philippe	Matériaux de Construction Bourgogne-Franche-Comté - BOIM.Craquelat.France						
Total 26										
27	Titulaire	PERSONAL QUALIF.	NOTTEGHEM Patrice	PERSONNALITES QUALIFIEES						
Total 27										1
28	Titulaire	REPRES. PERSON.	GROSSIORD Franck	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Présent	Oui		
	Suppléant	REPRES. PERSON.	DOYENNEL Quentin	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Excusé	Non		
Total 28							1	1		
29	Titulaire	REPRES. PERSON.	SUSANNE Matthieu	Agence Régionale de la Biodiversité BFC		Claire MARUEJOL	Présent	Oui		1
	Suppléant	REPRES. PERSON.	LAPORTE Morgane	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Excusé	Non		
Total 29							1	1		1
30	Titulaire	Membre avec voix consultative	TERRAZ Luc	Membre avec voix consultative			Présent	Non		
Total 30 (vide)	Région	Invitée sans droit de vote	COMPAGNE Agnès	CRBFC			Présent	Non		
			ROUGIEUX Isabelle	CRBFC				Non		
			ROUSSET Sophie	CRBFC			Présent	Non		
	Equipe	Invitée sans droit de vote	BECHTEL Deborah	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Présent	Non		

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
			DEBIEZ Audrey	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Présent	Non		
			DORBANI Bruno	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Présent	Non		
			HENCKEL Laura	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			MAGNIN-FEYSOT Amélie	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			MULLER Franck	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			PITOUS Marion	Agence Régionale de la Biodiversité BFC			Présent	Non		
			ROULLET Vincent	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
	Comptable	Invitée sans droit de vote	SOULIER Michèle	Paillerie Régionale			Excusé	Non		
Total (vide)										
Total général							2/3	2/0		2/0